

Supplément au SOP n° 177, avril 1993

PRINCIPES THEOLOGIQUES  
DE LA MUSIQUE LITURGIQUE

Communication de Nicolas LOSSKY  
à la session interdisciplinaire sur  
"La musique (et le) sacré(e)",  
organisée conjointement par  
l'Institut de théologie orthodoxe Saint-Serge  
et la Faculté de théologie protestante

(Paris, 9-11 mars 1993)

Document 177.E

## Principes théologiques de la musique liturgique.

Au premier abord, le sujet peut paraître quelque peu paradoxal. La musique, en effet, relève de l'artisanat, d'une technique, au mieux du domaine de l'art. On peut donc se demander quel rapport elle peut bien avoir avec la théologie comprise, le plus souvent, comme réflexion, recherche, enseignement sur Dieu.

Pour expliquer le présent propos, il est par conséquent nécessaire de préciser ce que l'on entend ici par "théologie" d'une part, par "liturgie" d'autre part. Il s'agit, on l'aura compris, de préciser ces choses du point de vue de l'Orthodoxie. Nous disons bien du point de vue de l'"Orthodoxie" et non pas de celui de la réalité orthodoxe, laquelle n'est pas toujours conforme à l'Orthodoxie.

Mais il faut d'abord rappeler une évidence. La musique pose un problème par le fait que peut-être plus encore que les autres formes d'art, elle est particulièrement sujette aux "goûts". On aime ou on n'aime pas. Et ceci est peut-être tout spécialement vrai de la musique liturgique. Tel n'aime pas la polyphonie "à la russe" qu'il considère comme non susceptible d'être liturgique. Tel autre n'aime pas la monodie byzantine (ou grégorienne) qu'il trouve "ennuyeuse", "monotone", "non festive". Tel autre encore "déteste" le chant des cantiques, qu'ils soient chantés à l'unisson ou à plusieurs voix. Et puis, il y a tout le problème de la musique purement instrumentale dans la célébration que les Orthodoxes n'utilisent pas, comme on sait. (Ceci n'est pas tout-à-fait vrai des Orthodoxes "Orientaux", ou "pré-Chalcédoniens").

Une question se pose donc : qu'est-ce qui fait qu'une musique est, ou n'est pas liturgique ? Quel est le critère ? Très souvent, les chrétiens, sans réfléchir, trouvent "liturgique" ce à quoi ils sont habitués depuis leur enfance. C'est ce que nous entendons par le "goût" pour tel ou tel genre (ou "mode", sans mauvais jeu de mots).

Pour essayer d'amorcer la réflexion, il semble nécessaire d'évoquer un rapport qui nous paraît exister entre la musique liturgique et l'icône. Aujourd'hui, la plupart des gens tant soit peu engagés dans le mouvement œcuménique reconnaissent que l'icône joue un rôle important dans le culte chez les Orthodoxes. Elle n'est pas une simple "décoration". On admet (même si l'on n'approuve pas toujours le fait) que l'icône est "théologique" (une "vision /de Dieu/ en couleurs", comme disait E.Troubetskoy).

Mais quel est le critère du caractère théologique de l'icône ? On peut donner une réponse "facile" en disant : la théologie. Mais cela demande

explication. Pour cela, il faut évoquer le Concile de Nicée II (787), concile très important pour les Orthodoxes. Voici ce que nous lisons dans l'"horos" de ce concile : "/l'icône/ s'accorde avec /.../ la prédication évangélique". Elle est "utile pour rendre plus croyable l'Incarnation réelle et non fictive, du Verbe de Dieu". "L'Évangile et les icônes ont /.../ la même signification".

Qu'on nous permette d'avancer l'idée que Nicée II parle des icônes parce que seules les icônes étaient alors mises en question. Il s'agit d'une méthode conciliaire classique qui consiste à ne s'adresser qu'au défi du moment, le défi qui en un temps donné représente un danger pour la plénitude du mystère de l'Incarnation et du salut qu'elle offre. Il ne s'agit pas dans les Conciles œcuméniques d'un exposé complet de la foi, d'un "catéchisme"; il y a concentration sur le point menacé. Il en découle une grande économie de paroles, un langage "réticent"; on parle le moins possible, presque à contre-cœur.

Ainsi donc, on pourrait dire qu'à Nicée II les icônes ne représentent que la partie visible de l'iceberg. Entre les lignes du texte on peut facilement percevoir que toutes les formes artistiques participant au culte sont concernées : l'architecture ou organisation de l'espace, le comportement gestuel ou les attitudes, la parole, très expressément, puisqu'on parle de la "prédication de l'Évangile", par conséquent la poésie, et du coup, tout naturellement, ce qui va avec la poésie, c'est-à-dire la musique.

En d'autres termes, on peut entendre l'Église nous dire à Nicée II, tel que compris dans un esprit d'Orthodoxie, que toute forme d'art utilisée dans le cadre liturgique doit s'accorder avec le message de l'Évangile, doit contribuer à l'annonce de ce message. Tout art dans le culte participe donc à la prédication.

Que la prédication est théologie par excellence, on en conviendra facilement. Certes, il ne s'agit pas de nier d'autres formes, nécessaires, de la théologie : l'enseignement théologique qui implique la recherche, nous le savons bien, et l'étude de disciplines dites "annexes", servent à former des serviteurs de l'Église. En tenant compte des différentes formes de la théologie, on pourrait en proposer la définition suivante : la théologie est une tentative d'exprimer, pour les besoins de la communication et de l'édification, l'expérience ecclésiale de Dieu.

Il s'agit d'une "tentative" à cause de l'inadéquation de toute parole humaine à la plénitude du mystère et de son incapacité à faire autre chose qu'"orienter" vers le mystère. D'où la nécessaire économie de paroles, la réserve qui s'impose.

On a dit "pour les besoins"... Il s'agit de quelque chose qui a un but utilitaire. La théologie est concrète et utilitaire dans la mesure où elle est orientée vers le salut. (Si elle ne l'est pas, on peut se demander si elle a lieu d'être).

Nous avons dit "l'expérience". En effet, on ne parle pas du mystère par oui-dire. Le théologien ne peut qu'être enraciné toujours plus profondément dans la vie de l'Eglise.

Enfin, "l'expérience ecclésiale de Dieu". Le théologien parle non pas en son nom propre ("moi et Dieu"; "qu'est-ce que Dieu peut bien signifier pour moi, être rationnel et autosuffisant ?") mais *dans* l'Eglise, *pour* l'Eglise et *en* Eglise.

Ceci nous amène tout naturellement à une question cruciale qui n'a pas toujours fait l'unanimité entre Protestants et Orthodoxes : qu'est-ce que l'Eglise ? Où est l'Eglise ? Qui est l'Eglise ? Protestants et Orthodoxes ne répondront pas toujours de la même façon à ces questions (je pense ici en particulier aux Mouvements Evangéliques du XVIIIème siècle qui ont mis l'accent sur la dimension verticale et individuelle de la piété).

Nous serons d'accord pour dire que "je" suis appelé à être l'Eglise. Mais il ya une différence fondamentale entre deux interprétations de ce "je", entre moi-individu et moi-personne. L'"individu" est une parcelle de l'humanité, un atome qui se définit en fin de compte par ses limites. Envisageant l'homme comme individu, on aura tendance à mettre l'accent sur la sensibilité "privée", les "goûts" et les dons artistiques seront conçus par-dessus tout comme une expression de mon moi. "Je veux être moi-même", disait-on beaucoup en '68. A la limite, on aboutit tout naturellement à l'autonomie de l'humain par lui-même, sans Dieu.

Quant à la condition de "personne", c'est ce à quoi nous sommes engagés par le baptême, c'est-à-dire tendre à devenir des êtres par définition en communion. Baptisés en Christ, nous L'avons revêtu et sommes donc en communion avec Lui. Mais si nous le sommes avec Lui, alors, nécessairement, nous le sommes avec la "Communion des Saints", par conséquent, avec tous nos "prochains". Il s'agit donc du contraire de l'affirmation de mon moi. Il s'agit de service de l'autre; un service qui ne peut être fait qu'à l'image du "Roi des Rois" qui s'est ceint les reins pour laver les pieds de Ses disciples, y compris Judas. Il s'agit d'un service "kénotique", d'évidement de soi pour faire place à l'autre, pour vivre la communion. "Devenir moi-même", dans cette perspective, signifie tendre vers la plénitude de la "stature" du Christ, atteindre, avec l'aide de l'Esprit Saint, à la condition d'"hypostase" de l'humanité. C'est cela "revêtir le

Christ; c'est entrer en communion avec toute l'humanité et toute la création.

Quel rapport, pourra-t-on demander, entre tout ceci et la musique liturgique ?

La liturgie, est-il besoin de le rappeler, est le lieu (*locus*) par excellence de l'apprentissage — l'école —, et de la réalisation — anticipée, en tant qu'avant-goût, en tant qu'"arrhes" — de la transformation progressive des individus en personnes. Parole et sacrement y contribuent à l'édification du Temple de Dieu, du Corps du Christ, de la communauté des personnes. Chacun est censé y apporter le ou les dons qu'il a reçus pour cette édification. Mais ces dons se vivent en Eglise et non pas chacun pour soi. Lorsque le don est vécu pour soi, c'est un exemple frappant du "talent" enterré.

Pour vivre les dons reçus en Eglise et servir l'Eglise par ses dons en liturgie, il faut apprendre à se libérer :

- se libérer des déterminismes de la nature humaine, devenir libre par rapport à eux (c'est à cela que sert le jeûne) et se rendre transparent aux dons de l'Esprit;

- se libérer des tentations de domination des autres par l'expression, ou plutôt l'affirmation de soi. Il s'agit de développer le respect pour les autres membres de la communauté et apprendre à les servir sans leur imposer une sensibilité qui n'est que la mienne;

- se libérer par rapport à une conscience de soi dont le "soi" est le centre; en d'autres termes, il faut renoncer à une conscience de soi pour la remplacer par une conscience de plus en plus ecclésiale, de plus en plus "en un seul Esprit", de plus en plus unanime, avec les témoins de l'expérience ecclésiale de Dieu de tous les temps, acquérir une conscience apostolique et donc "catholique" (au sens propre du terme : "selon la plénitude").

Ainsi, on peut espérer devenir une voix, une "pierre vivante" de l'Eglise.

Ceci est peut-être particulièrement difficile pour le musicien d'Eglise. (Son rôle, on l'aura compris, est quelque part comparable à celui du prédicateur, de l'iconographe, du théologien...). En effet, la sensibilité musicale est particulièrement sujette aux goûts des uns et des autres, aux modes, à un reflet de la "modernité" quelle qu'elle soit. Le musicien a tendance à croire sincèrement que l'expression de sa sensibilité artistique individuelle est l'expression de la beauté de Dieu et donc valable pour tous.

Il n'y a pas, me semble-t-il, de recettes toutes faites pour la musique liturgique. Cependant, il me semble, non seulement possible, mais même

indispensable d'avancer quelques principes qui découlent de ce qui a été dit plus haut.

1. Le musicien, qu'il soit compositeur ou exécutant doit être "théologien", au sens, bien entendu, de la voie de développement en lui-même d'une conscience "catholique" de l'Eglise. Ceci implique en particulier qu'il se doit de ne jamais perdre de vue que son rôle est de servir la liturgie et non pas de "s'auto-gratifier". Ceci implique une ascèse dans le but d'être au service du peuple de Dieu et non pas d'imposer aux autres sa propre sensibilité "privée". Cette dernière retrouvera toute sa légitimité et toute sa place d'autant plus que l'artiste, par la "kénose", le renoncement à la possession individualiste, aura atteint la liberté dans l'Esprit Saint. Il atteindra alors à une authentique création originale dans "l'unité du même Esprit" avec la "nuée des témoins".

2. La musique, en application des principes exprimés par le texte du Concile de Nicée II, ne peut en aucun cas être en contradiction avec le message évangélique. C'est un principe "négatif" et qui ne fournit pas de "recettes" claires. Il exige une vigilance, une modestie et une sobriété permanentes.

3. Le message évangélique implique en premier lieu la parole. Mais cette parole ne peut qu'être un "renvoi" à la parole par excellence : la Parole, le Verbe fait chair. La parole "liturgique" — la prédication, l'hymnographie qui dans la tradition syro-byzantine est toujours homilétique — ne peut souffrir les "paroles vaines", celles qui ne sont pas purifiées sept fois par le feu. C'est cette parole épurée, qui relie au Verbe, que la musique est appelée à servir.

4. Ou plus exactement, cette parole et la musique doivent être unies. (Dire que la musique "sert" la parole pourrait être interprété comme une minimisation, une mise au second plan de la musique, ce qui serait tout-à-fait contraire au caractère liturgique de la musique). La parole et la musique doivent être unies à tel point que l'on puisse dire que c'est la parole qui chante et que c'est la musique qui proclame.

5. Le fameux adage *Lex orandi - Lex credendi* (la règle de prière est la règle de foi) a aussi un rapport à la place de la musique dans l'action liturgique. Si la règle de prière nous enseigne la règle de foi, cela signifie qu'il ya ici un principe de non-contradiction. Cela signifie que cette règle de prière doit elle-même être le parfait reflet de la règle de foi; la réciproque est donc très importante : *Lex credendi - Lex orandi*. Ceci vaut pleinement pour le caractère "théologique" de la musique liturgique. Nous l'avons dit, il

n'y a pas ici de recettes toutes faites : chacun est unique et devient "théologien" de manière unique et irrépétable.

6. Enfin, il faut évoquer ce qu'on pourrait appeler le caractère "silencieux" de la parole et de la musique dans la liturgie. Il ne s'agit pas ici d'une absence de son. Il s'agit de cette qualité de "retrait", pourrait-on dire, de parole et musique qui leur permet de toujours tendre à établir, à faire la relation avec le Verbe, ce qui à son tour permet d'entrer dans la vie divine, la vie de la Sainte Trinité, par l'Esprit Saint, en Christ qui nous conduit au Père. C'est à cela que sert la liturgie. Par conséquent, tout ce qui se rapporte à la liturgie doit servir ce but, uniquement.

La musique, concrètement, ne doit jamais devenir un écran pour la parole et la masquer. Or, la polyphonie, comme d'ailleurs la monodie, peuvent facilement le devenir en détournant toute l'attention sur l'harmonie d'une part, sur le chantre d'autre part. Mais la polyphonie et la monodie peuvent toutes deux parfaitement servir l'union entre parole et musique, à condition que le "musicien" s'efface.

Un mot, pour finir, sur la musique purement instrumentale (orgues, etc.). Les Orthodoxes, on l'a dit, ne l'admettent pas. Qu'ils aient raison ou tort, je ne sais. Ce que je sais, c'est que dans mon expérience personnelle, l'appréciation esthétique d'un concert, contrairement à ce que beaucoup pensent, ne me semble pas créer une communauté, une unité parmi ceux qui reçoivent cette beauté. Chacun reçoit plutôt seul et recherche une sorte de solitude intérieure, contraire à l'édification d'"un seul Esprit et d'un seul cœur". Mais, bien entendu, ceci n'est qu'une opinion que de nombreux chrétiens, parmi lesquels des Orthodoxes qui recherchent dans le chant choral une harmonie finalement instrumentale créatrice d'une "atmosphère", ne partageront pas.

---

Directeur de la publication : Michel EVDOKIMOV

Rédaction : Jean TCHEKAN

Réalisation : Serge TCHEKAN

ISSN 0338 - 2478

Commission paritaire : 56 935

Tiré par nos soins

Abonnement annuel

SCP mensuel    SOP + Suppléments

France            180 F            400 F

Autres pays      210 F            500 F

c.c.p. : 21 016 76 L Paris

Tarifs PAR AVION sur demande

---